



Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE
17 août 1998

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Cinquante-troisième session
Point 104 de l'ordre du jour provisoire*
Prévention du crime et justice pénale

Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1 - 2	3
II. Activités menées au titre du programme	3 - 21	3
A. Direction générale et administration	4 - 8	3
B. Formation et mise en valeur des ressources humaines	9 - 11	4
C. Recherche comparative et élaboration des politiques	12 - 16	4
D. Services d'information et de documentation	17	5
E. Services consultatifs offerts aux gouvernements et coopération technique ...	18	5
F. Coopération internationale et activités communes	19	5
G. Conférences et séminaires	20 - 21	5
III. Financement et appui	22 - 27	6
A. Contributions financières des États membres	23	6
B. Organisation des Nations Unies	24	6
C. Dons destinés au financement de projets	25	6
D. Autres recettes	26	6

*A/53/150.

	E. Ressources additionnelles nécessaires pour l'exécution du programme de travail proposé pour l'exercice biennal 1998-1999	27	6
IV.	Conseil d'administration	28	7
V.	Conclusions	29 - 31	7

I. Introduction

1. Le présent rapport, établi conformément à la résolution 52/89 de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 1997, met à jour les informations présentées dans le rapport dont l'Assemblée a été saisie à sa cinquante-deuxième session (A/52/327). Il porte essentiellement sur la situation de l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, et traite notamment de son statut, son fonctionnement, ses effectifs, son programme d'activités et son financement; il présente également des propositions visant à en renforcer les programmes et activités.

2. En 1997, l'Institut a reçu le soutien politique de l'Assemblée générale, de la Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification, et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, qui ont toutes trois estimé qu'il pouvait grandement contribuer à la promotion et à la coordination des activités régionales de coopération technique concernant la prévention du crime et la justice pénale en Afrique. Il n'en reste pas moins que la situation financière de l'Institut ne s'est pas améliorée depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général à l'Assemblée. La pénurie de moyens financiers explique que l'Institut n'ait pu fournir des services convenables aux États africains.

II. Activités menées au titre du programme

3. À sa cinquième session ordinaire, tenue les 20 et 21 octobre 1997, le Conseil d'administration s'est penché sur le programme de travail de l'Institut et son projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999, étant entendu que la réalisation de la plupart des activités prévues dépendrait des fonds disponibles. Le programme comprend les sous-programmes et activités suivantes: a) direction générale et administration; b) formation et mise en valeur des ressources humaines; c) recherche comparative et élaboration de politiques; d) services d'information et de documentation; e) services consultatifs offerts aux gouvernements et coopération technique; f) coopération internationale et activités communes; g) conférences et séminaires. Les activités menées au titre de chacun des sous-programmes sont exposées ci-après.

A. Direction générale et administration

4. L'Institut a redoublé d'efforts en vue de mieux faire comprendre aux gouvernements africains qu'il fallait resserrer les liens de coopération entre les administrations chargées de la

justice pénale et les services de police des différents pays africains, de sorte à s'opposer à la montée de la criminalité, notamment la criminalité organisée et les autres formes de criminalité transnationale. L'Institut a forgé des relations de travail avec des organismes internationaux et régionaux actifs en Afrique, dans le but de favoriser la bonne gestion des affaires publiques et le développement durable. Il a continué à diffuser auprès des États africains des informations concernant des méthodes et pratiques novatrices en matière de prévention du crime et de justice pénale.

5. S'agissant des ressources, le Directeur s'est efforcé à plusieurs reprises de mobiliser des fonds pour compléter ceux provenant des contributions au budget ordinaire, agissant pour ce faire en étroite consultation avec le Président du Conseil d'administration. L'Administration a veillé au respect strict des mesures précédemment adoptées concernant les opérations et transactions de l'Institut de sorte que la réalisation des activités soit conforme aux principes de transparence et d'obligation redditionnelle.

6. Comme le Bureau des services de contrôle interne l'avait recommandé dans son examen de la gestion du programme de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale (A/52/777, annexe), l'on s'emploiera de manière concertée à renforcer la collaboration avec le Centre pour la prévention internationale du crime (qui relève de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime) et à la rendre plus efficace. Cela passe notamment par une plus grande participation du Secrétariat à l'élaboration des programmes de l'Institut, conformément aux statuts. En outre, le Secrétariat, en consultation avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), veillera à ce qu'il soit dûment tenu compte des priorités du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale dans le programme de travail et les orientations de l'Institut.

7. Les quatre postes permanents d'administrateur – deux postes de la classe P-4 (un fonctionnaire chargé de la formation et un attaché de recherche) ainsi qu'un poste de la classe P-3 (spécialiste de l'information et de la

documentation) et un poste de la classe P-2 (analyste de systèmes) – sont demeurés gelés au cours de la période à l'étude. Il en a été de même pour trois postes d'agent des services généraux. Les effectifs de l'Institut se composent du Directeur, du Directeur adjoint, d'un fonctionnaire des finances et de sept agents des services généraux (deux secrétaires, un assistant administratif, un assistant financier, deux plantons et un chauffeur).

8. Les salaires de la plupart des agents des services généraux ont été réduits de 40 %, les intéressés ne travaillant plus qu'à temps partiel. À sa cinquième session ordinaire, le Conseil d'administration a décidé que, dès que les fonds suffiraient, les postes d'administrateurs qui avaient été gelés seraient rétablis et leurs anciens titulaires réintégrés, et les agents des services généraux seraient à nouveau employés à plein temps, afin que l'Institut soit doté des moyens minimaux nécessaires à son bon fonctionnement. Dans l'intérim, l'Institut a continué d'avoir recours à des consultants pour étayer la réalisation de ses activités.

B. Formation et mise en valeur des ressources humaines

9. La pénurie de moyens financiers explique que l'Institut n'ait pu organiser des stages de formation que s'ils étaient financés par des organismes bailleurs de fonds ou parrainés par d'autres institutions.

10. L'Institut a ainsi organisé un atelier de travail sur l'extradition et l'entraide judiciaire en matière pénale en Afrique: échanges d'expériences interrégionales et application des principes internationaux, qui s'est tenu à Kampala du 6 au 9 avril 1998. S'inscrivant dans le cadre d'un projet sur l'extradition et l'entraide judiciaire en Afrique, il a réuni des fonctionnaires de 37 pays africains, dont les recommandations ont été transmises à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa septième session. Les participants ayant notamment recommandé l'élaboration d'une convention intégrée d'extradition et d'entraide judiciaire pour l'Afrique, l'Institut entend, si ses ressources le permettent, convoquer une réunion d'experts régionaux en vue de rédiger un avant-projet qui pourrait servir de point de départ à la mise au point de cet instrument, en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine.

11. L'Institut – en collaboration avec le Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle, dont le siège est à Vancouver (Canada), et l'administration pénitentiaire ougandaise – a organisé un séminaire national sur les peines pouvant se substituer à l'incarcération et les possibilités de les appliquer en Ouganda, séminaire qui s'est déroulé du 2 au 4 février 1998. Financé par le Service correctionnel du Canada et la province de la Colombie britannique, ce séminaire, dont les travaux ont été axés sur le recours aux sanctions autres que l'incarcération habituellement appliquée, a réuni 60 participants, parmi lesquels des hauts fonctionnaires des divers organismes ougandais chargés de la justice pénale, des législateurs, des juristes et magistrats, des criminologues et d'autres personnes

compétentes. Le rapport final du séminaire a fait l'objet d'une publication qui a été largement diffusée.

C. Recherche comparative et élaboration des politiques

12. Le rapport sur la première phase du projet de l'Institut relatif à l'extradition et à l'entraide judiciaire en Afrique (voir A/52/327, par. 15) peut être consulté sur la page d'accueil de l'Institut sur l'Internet, aux adresses suivantes: <<http://www.unafri.unojust.org>> et <<http://www.unafri.org.ug>>. La base de données qui s'y trouve renferme les noms et adresses des responsables des différents pays africains en matière d'extradition et d'entraide judiciaire. Le rapport, pour sa part, contient des informations sur l'atelier de travail relatif à l'extradition et à l'entraide judiciaire en matière pénale en Afrique, qui s'est tenu à Kampala en avril 1998 (voir par. 10 ci-dessus).

13. En coopération avec l'Université d'Afrique du Sud et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), qui fera office de coordonnateur, l'Institut a lancé, en juin 1998, une enquête sur la criminalité et la victimisation. Le lancement de ce projet, qui aurait dû se faire en juillet 1997 (voir A/52/327, par. 16), a été reporté car l'Université d'Afrique du Sud n'était pas parvenue à mobiliser à temps les fonds requis. Le projet devrait être achevé au début de 1999.

14. La portée de l'étude pragmatique sur la réinsertion des enfants des rues (voir A/52/327, par. 13) a été étendue à la prévention de la délinquance juvénile et au maintien de l'ordre par la collectivité, l'accent portant plus spécialement sur l'action des éducateurs de rue et la prévention du crime. Certains pays africains ont fait part de leur intention d'entreprendre des travaux de recherche analogues. L'Institut publiera les conclusions de cette étude sur sa page d'accueil sur l'Internet.

15. L'étude sur la réinsertion des détenus est en cours (voir A/52/327, par. 14), avec l'aide financière du Gouvernement ougandais. La portée pourrait en être étendue aux services correctionnels des pays d'Afrique australe et Afrique de l'Est, certains fonctionnaires s'étant déclarés intéressés par la promotion de la réinsertion des délinquants dans les établissements pénitentiaires.

16. Conformément aux objectifs du plan à moyen terme pour la période 1998-2001, l'Institut a élaboré des propositions concernant des projets à orientation pragmatique relatifs à la corruption et la criminalité organisée, la prévention des vols

transfrontières et du trafic de véhicules automobiles, et l'informatisation des statistiques des systèmes de justice pénale.

D. Services d'information et de documentation

17. L'Institut a créé, avec l'aide du National Institute of Justice, qui relève du Département de la justice des États-Unis d'Amérique, une page d'accueil sur l'Internet, accessible par le site du Système interactif d'information des Nations Unies sur le crime et la justice (UNOJUST) <<http://www.unojust.org>> et qui comporte des informations générales sur l'Institut, certaines publications et une base de données sur l'extradition et l'entraide judiciaire. Au début de 1998, grâce à l'aide du National Institute of Justice et de la Rule of Law Foundation des États-Unis, l'Institut a acquis du matériel et des logiciels qui permettent d'améliorer l'accès à sa page d'accueil. Le National Institute of Justice a financé la participation du consultant de l'Institut en matière d'information et de documentation à la quatrième réunion du Réseau mondial de bibliothèques de justice pénale, qui s'est tenue à Washington du 18 au 21 octobre 1997.

E. Services consultatifs offerts aux gouvernements et coopération technique

18. La situation financière de l'Institut explique que l'on n'ait pu dépêcher aucune mission de services consultatifs au cours de la période à l'étude.

F. Coopération internationale et activités communes

19. La priorité a été accordée au resserrement des liens de coopération avec les autres instituts membres du réseau du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. Au cours de la période à l'étude, l'Institut a collaboré avec les autres membres du réseau aux réunions ci-après:

a) Atelier de travail régional pour l'Afrique sur la réglementation des armes à feu en vue de la prévention du crime et de la sécurité publique, tenu à Arusha (République-Unie de Tanzanie) du 3 au 7 novembre 1997 et organisé par le Centre pour la prévention internationale du crime;

b) Conférence internationale sur les peines de travail collectif en Afrique, tenue à Kadoma (Zimbabwe) du 24 au 28 novembre 1997 et organisée par Penal Reform International en coopération avec la Commission africaine des

droits de l'homme et des peuples, le Centre pour la prévention internationale du crime et le Gouvernement zimbabwéen;

c) Réunion spéciale sur les capacités nationales en matière de collecte de renseignements et de statistiques intéressant la justice pénale, tenue à Veldhoven (Pays-Bas) du 17 au 21 mars 1998 et organisée par le Gouvernement néerlandais et le Centre pour la prévention internationale du crime.

G. Conférences et séminaires

20. L'Institut a participé à de nombreux séminaires et réunions aux niveaux international, régional, sous-régional et national, dont les suivants:

a) Conférence sur la coopération technique entre pays arabes en matière de prévention du crime et de justice pénale, organisée par l'Académie arabe Naïf des sciences de la sécurité et qui s'est déroulée à Riyad du 3 au 5 novembre 1997;

b) Quatrième réunion du Réseau mondial de bibliothèques de justice pénale, qui s'est tenue à Washington du 18 au 21 octobre 1997 à l'invitation du National Institute of Justice des États-Unis;

c) Douzième réunion de coordination du réseau du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, qui s'est tenue à Courmayeur (Italie) les 2 et 3 octobre 1997;

d) Séminaire sur la criminalité, la violence et les conflits en vue de la mise en place d'un dispositif d'alerte avancée et de prévention sociale, organisé par le Conseil consultatif scientifique et professionnel international et qui s'est tenu à Courmayeur (Italie) du 4 au 6 octobre 1997;

e) Septième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, qui s'est tenue à Vienne du 21 au 30 avril 1998.

21. Des représentants de l'Institut ont participé à divers séminaires et ateliers de travail locaux ayant pour thème la prévention du crime et la justice pénale, la lutte contre la drogue, le trafic de véhicules automobiles, la violence criminelle et le respect des droits de l'homme.

III. Financement et appui

22. Le montant total des ressources pour 1998 est de 410 414,07 dollars. Il se compose: a) de contributions versées

par les États membres; b) d'un don de l'Organisation des Nations Unies; c) de dons destinés à des projets spécifiés; d) de recettes provenant de la location des bureaux et facilités de l'Institut.

A. Contributions financières des États membres

23. Les États africains membres de l'Institut sont au nombre de 28. Les statuts de l'Institut stipulent que le financement en est assuré par les États membres. Depuis 1996, le montant des contributions effectivement versées a chuté, passant de 63 024 dollars en 1996 à 20 935 en 1997. Le montant recouvré à ce jour pour 1998 est le plus faible jamais enregistré. Au 31 juillet 1998, seuls deux États membres, le Rwanda et l'Ouganda, avaient versé des contributions pour 1998, représentant au total 8 300 dollars. Depuis la création de l'Institut, le montant cumulé des contributions versées par les États membres se chiffre à 317 468,47 dollars, les arriérés s'élevant à 1 965 047,53 dollars. Les sommes recouvrées l'ont été auprès de 13 États membres; 15 autres États n'ont jamais versé leurs quotes-parts au budget de l'Institut.

B. Organisation des Nations Unies

24. À sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée générale a approuvé, pour l'exercice biennal 1998-1999, le versement d'un don de 204 800 dollars destiné à couvrir les traitements du Directeur et du Directeur adjoint ainsi que d'autres dépenses d'administration.

C. Dons destinés au financement de projets

25. L'important solde inutilisé (248 214,57 dollars) au 31 décembre 1997 d'un don reçu du Département d'État et du Département de la justice des États-Unis d'Amérique a été alloué à l'achèvement, en 1998, du projet relatif à l'extradition et à l'entraide judiciaire. De même, le solde inutilisé (13 977,50 dollars) d'un don du National Institute of Justice des États-Unis a été alloué à la création, en 1998, de la page d'accueil de l'Institut sur l'Internet.

D. Autres recettes

26. L'Institut a continué de louer les bureaux qu'il n'utilisait pas, de sorte à obtenir des recettes devant servir à couvrir une partie des dépenses d'administration. Ces recettes se sont montées à 32 000 dollars, somme à laquelle est venu s'ajouter un montant de 5 522 dollars au titre de la rémunération du capital.

E. Ressources additionnelles nécessaires pour l'exécution du programme de travail proposé pour l'exercice biennal 1998-1999

27. L'Institut aurait besoin, pour 1998, de ressources additionnelles d'un montant de 334 749 dollars, qui seraient employées comme suit:

- a) Stages de formation et ateliers de travail:
 - i) Crimes contre l'environnement, stratégies en matière de sanctions et développement durable (55 000 dollars);
 - ii) Criminalité, transition politique et stratégies efficaces (55 000 dollars);
- b) Recherche:
 - i) Exécution de la phase suivante de l'enquête sur la criminalité et la victimisation en Afrique et sur l'administration de la justice pénale (deux pays) (55 750 dollars);
 - ii) Étude pragmatique sur la réinsertion des enfants des rues (55 750 dollars);
- c) Mise sur pied et fonctionnement du centre d'information et de documentation, y compris la publication de rapports et du journal de l'Institut (15 500 dollars);
- d) Réintégration des administrateurs dont les postes permanents ont été gelés (87 749 dollars);
- e) Participation à des réunions en rapport avec la prévention du crime (10 000 dollars).

IV. Conseil d'administration

28. La cinquième session ordinaire du Conseil d'administration s'est tenue les 20 et 21 octobre 1997. Le Conseil a réaffirmé l'importance de l'Institut au regard de la promotion de la primauté du droit en Afrique. Il a examiné le programme de travail et le budget de l'Institut pour 1998 et approuvé le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de 1994 et 1995, ainsi que leur attestation de vérification des comptes.

V. Conclusions

29. Dans quasiment tous les pays de la région, il apparaît que la montée de la criminalité, sous toutes ses formes, a des incidences néfastes sur la sécurité publique, la paix et la sûreté, ainsi que sur le bien-être personnel et matériel des particuliers. Ce phénomène s'aggrave du fait de la progression de la criminalité transnationale. La forte incidence de la criminalité, conjuguée à l'ingéniosité dont font preuve les délinquants en Afrique, menace dangereusement les stratégies de développement. Il faut d'urgence, en Afrique, mettre en œuvre des stratégies de prévention du crime et renforcer la coordination entre les organismes de répression aux niveaux régional et sous-régional.

30. Il semble donc tout à fait logique de doter l'Institut des moyens dont il a besoin pour aider les États membres à renforcer leur système de justice pénale et actualiser leurs

politiques en la matière. Le Conseil d'administration, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tout comme l'Assemblée générale ont constamment réaffirmé l'importance de l'Institut.

31. Or, malgré les besoins et malgré le soutien politique dont il jouit, l'Institut a vu sa situation financière se dégrader au point que ses quelques activités n'ont plus guère d'incidences sur les stratégies de prévention du crime et les systèmes de justice pénale en Afrique. Si le gouvernement du pays d'accueil soutient toujours l'Institut, les autres États membres se désintéressent de plus en plus du financement du programme d'activités. Jamais auparavant les versements de contributions n'avaient été pratiquement nuls pour une année donnée. La viabilité de l'Institut est donc essentiellement tributaire d'un don de l'ONU et des contributions extrabudgétaires versées par les États-Unis d'Amérique